Annexe 2

Les modalités de prêts

<u>Le nombre de documents empruntés et la durée de l'emprunt</u> :

- <u>Chaque membre</u> inscrit sur la carte du lecteur peut emprunter jusqu'à 6 documents pour une durée de 3 semaines à 1 mois, durée renouvelable (5 reports maximum autorisés).

  Les documents empruntés :
  - **Livres : 5 maximum dont 1 nouveauté**
  - **CD audio : 1 maximum**

- Pour les collectivités et professionnels le nombre de documents empruntés est illimité et pour une durée de 1 mois.

<u>Les nouveautés</u> :

Une seule nouveauté peut être empruntée par carte et ce, à chaque passage à la bibliothèque du lecteur.

Le prêt des documents « Nouveautés » n'est pas renouvelable afin de permettre leur disponibilité rapidement.

<u>Les réservations</u> :

L'adhérent peut consulter les documents de la bibliothèque sur le catalogue en ligne. Il peut faire une réservation par mail : bmbrens@gmail.com
Une fois la réservation confirmée par la bibliothèque, le lecteur dispose de 15 jours pour récupérer le(s) document(s).

<u>Consulter le catalogue en ligne</u> :

Aller sur le site de la bibliothèque : http://mabib.fr/bmbrens

Se connecter avec votre identifiant (numéro de carte lecteur) et votre mot de passe (date de naissance inversée).

Exemple :
Identifiant : L00040
Mot de passe : 1950-05-25